

EN BREF

- **03/04/2026** : Assurance emprunteur : [la loi Lemoine](#), rentrée en vigueur le 28 février 2022 permet la facilitation de la résiliation et de la suppression sous conditions, du questionnaire de santé pour des prêts immobiliers. Cette dernière vise à renforcer la concurrence et à améliorer le pouvoir d'achat des emprunteurs. Elle fait aujourd'hui débat autour du sujet des clauses d'exclusion.
- **16/04/2026** : IA : les [algorithmes d'intelligence artificielle](#) prennent une part croissante dans l'évaluation, le traitement et le plafonnement des offres d'indemnisation adressées aux victimes d'accidents corporels. Cette évolution peut poser un problème vis-à-vis de l'individualisation que le droit français exige.
- **16/04/2026** : Règlementation : [les députés ont rejeté l'accord des partenaires sociaux réduisant la durée d'indemnisation à la suite d'une rupture conventionnelle](#). La mesure devait entrer en vigueur à partir du 1er septembre. Un revers majeur pour le gouvernement, qui convoquera une deuxième lecture.
- **24/04/2026** : Fraude : [un capteur de météo-France piraté pour des paris en ligne](#) soulève la question de la nécessité de mécanismes robustes, capables de garantir l'intégrité des données qui déclenchent des transactions financières.

L'eurocroissance : la barre des 15 milliards devrait être franchie en 2026

[Depuis trois ans, les fonds eurocroissance remplissent leur rôle en surperformant les fonds en euro.](#)

Selon le cabinet Good Value for Money, le gain moyen aura été de **3,04 % en 2025**, après 2,84 % en 2024 et 2,90 % en 2023, contre respectivement 2,65 %, 2,60 % et 2,60 % pour les fonds en euros classiques.

Les assureurs ont par ailleurs fait évoluer leur stratégie, privilégiant désormais une **performance stable et régulière** d'année en année après une période marquée par une forte volatilité des rendements servis. AXA, Generali et Prepar-Vie tirent leur épingle du jeu avec des taux dépassant 3 % nets en 2025, ces acteurs ayant fait de l'eurocroissance un axe fort de leur offre et constitué des réserves pour soutenir les performances dans la durée.

Sur le plan des encours, la trajectoire reste positive. De 3,3 milliards d'euros fin 2020, les encours ont atteint 11,1 milliards fin 2024 et la **barre des 15 milliards devrait être franchie en 2026**. Un niveau certes loin de celui des autres supports mais plus qu'honorable au regard de l'offre commerciale disponible sur le marché et de son historique.

Derrière ces chiffres se posent des questions actuarielles concrètes sur la modélisation des garanties, le pilotage des réserves ou encore l'optimisation des allocations d'actifs. Autant de sujets qui méritent un regard approfondi à l'heure où le produit semble trouver sa vitesse de croisière.

Pour en savoir plus, retrouvez-nous à la 25e édition du congrès des actuaires où Arnaud Cohen et Loane Nguyen Nhon y présenteront un atelier dédié à l'eurocroissance.

Réformes santé 2026 : vers un recentrage des aides et des remboursements

[En avril 2026, plusieurs réformes viennent modifier le paysage de la santé et de la prévoyance en France.](#) Dans un contexte de maîtrise des dépenses sociales, les pouvoirs publics cherchent à **mieux cibler les aides accordées**.

Parmi les principales évolutions, la prise en charge des patients en affection de longue durée (ALD) va changer. À partir d'octobre 2026, certains médicaments jugés à faible service médical rendu ne seront **plus remboursés à 100 %**. Cette mesure pourrait augmenter le reste à charge pour certains assurés.

Le régime applicable aux accidents du travail et aux maladies professionnelles évolue également. Désormais, l'exonération sera réservée aux seuls titulaires d'une rente, les ayants droit n'en bénéficiant plus.

À l'inverse, les protections menstruelles réutilisables pourront être **partiellement remboursées** pour les jeunes femmes de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

L'accès aux droits de santé pour les étrangers est aussi revu à la baisse, avec une **réduction des délais de maintien des droits après** l'expiration d'un titre de séjour.

Enfin, plusieurs ajustements concernent le secteur de l'aide et du handicap, notamment un renforcement des contrôles et une révision de certaines conditions d'exonération.

Dans l'ensemble, ces mesures traduisent une volonté de rééquilibrer le système de protection sociale tout en concentrant davantage le soutien sur les publics considérés comme les plus fragiles.

LES EVENEMENTS À VENIR

- Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.